

Une société lance la première assurance-vie "charia compatible" en France métropolitaine.



La finance islamique tarde à percer en France. © Ahmad Yusni / EPA

Par **MARC VIGNAUD ET AZIZ ZEMOURI**

La Compagnie française de conseil et d'investissement (CFCI & associés) s'apprête à distribuer la première assurance-vie "charia compatible" en France métropolitaine. Objectif : offrir à la clientèle musulmane française - mais pas seulement - un moyen d'épargne en conformité avec ses convictions religieuses et, surtout, insiste la CFCI, éthiques. La mise minimum sera de 100 euros. La clientèle sera démarchée par téléphone ou en face à face.

L'argent récolté dans une Sicav basée au Luxembourg (norme Ucits 4) sera investi à 85 % sur des fonds actions, et non dans des obligations classiques, puisque la loi islamique interdit la rémunération par des taux d'intérêt. Le reste sera investi sur des fonds monétaires ou des fonds obligataires islamiques.

Éthique

Le contrat d'assurance-vie "charia compatible" sera donc plus risqué que les contrats d'assurance-vie classiques sur des fonds en euros dont les portefeuilles contiennent beaucoup d'obligations d'État. Le rendement attendu sera aussi meilleur, puisqu'il devrait atteindre 5 à 7 % par an sur le long terme (pour 15 à 20 ans d'investissement), en ligne avec la performance historique des marchés actions, selon Anouar Hassoune, directeur de la Sicav concernée et ancien vice-président de

Moody's Investors Service, où il assurait notamment la notation financière des banques islamiques.

En quoi ces investissements sont-ils particulièrement éthiques ? "Les souscripteurs et les propriétaires du fonds seront copropriétaires en actions des entreprises dans lesquelles ils investiront. Le fonds ne s'endettera pas non plus pour augmenter sa performance et n'utilisera pas de produits dérivés. Il n'utilisera pas la technique de la vente à découvert, à savoir spéculer à la baisse sur un titre. Enfin, les sociétés devront produire des rendements industriels, et non pas financiers", assure Anouar Hassoune.

Polémique à venir ?

Le respect de ces règles sera assuré, comme pour tout produit de finance islamique, par un "sharia board", le Cifie (Comité indépendant de la finance islamique), qui valide par une fatwa - un avis - la conformité du produit. Il s'agit notamment de vérifier que les investissements ne sont pas réalisés dans des secteurs interdits, comme l'alcool, l'armement, le tabac, les jeux d'argent, etc.

La souscription devrait être possible fin mars ou début avril, prévoit Anouar Hassoune, qui attend encore de recevoir l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et de son équivalent au Luxembourg. Le lancement du produit pourrait donc intervenir en pleine campagne présidentielle et alors que Marine Le Pen a lancé un débat sur la distribution de viande halal. Anouar Hassoune se défend par avance de vouloir surfer sur cette vague pour faire de la publicité.

Mais il s'attend à des réactions hostiles : "Cela fait dix ans que je travaille dans la finance islamique, comme d'habitude, on s'attend à une levée de boucliers de la part de tous ceux qui considèrent que la finance islamique est un cheval de Troie du salafisme saoudien en France et qu'elle n'a pas le droit de cité dans une République laïque."

"Domaine privé"

Et il tient déjà sa réponse prête au cas où : "J'ai envie de rétorquer que la laïcité est un concept de droit public, absolument pas un concept de droit privé. Autant que je sache, la décision de souscription d'un client à un contrat d'assurance-vie relève du strict domaine privé. L'éthique religieuse a parfaitement droit de cité en économie, quand bien même elle n'aurait pas le droit de cité sur la place publique. Je ne vois pas pourquoi un boucher pourrait commercialiser de la viande halal et pourquoi un distributeur de contrats d'assurance-vie ne pourrait pas proposer un produit halal."

Les objectifs de souscriptions de l'assurance-vie halal restent, dans un premier temps, modestes : 2 millions d'euros d'ici à l'été, puis un peu moins de 15 millions d'euros avant la fin de l'année. Par la suite, Anouar Hassoune espère pouvoir drainer 30 à 40 millions d'euros d'épargne.